



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 6 AOÛT 2018 À 16 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présentes :

Madame Josée Latour	trésorière
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

- 18-08-206 1- Approbation de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 18-08-207 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
- Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 18-08-208 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018
- Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 18-08-209 4- Autorisation de paiement des sommes dues à M. René-Jean Dugas
- CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur René-Jean Dugas en date du 13 juillet 2018.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Dugas dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 688,26 heures de salaire et avantages dues à monsieur René-Jean Dugas.

ADOPTÉE

- 18-08-210 5- Autorisation de paiement de sommes dues à M. Jacques Lévesque

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Jacques Lévesque en date du 28 juillet 2018.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Lévesque dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 543,54 heures de salaire et avantages dues à monsieur Jacques Lévesque.

ADOPTÉE

- 18-08-211 6- Désignation d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ayant pour fonctions de guider le conseil ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer le directeur général répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

- 7- Dépôt des états financiers au 30 juin 2018

Les états financiers au 30 juin 2018 sont déposés devant le conseil et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 18-08-212 8- Approbation des écritures au journal général au 30 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, au 30 juin 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-08-213

9- Approbation des comptes payés et à payer au 31 juillet 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 31 juillet 2018, pour un total de 1 215 991,63 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 27 843 à 27 914, pour un montant de 734 946,49 \$,
- à payer, chèques n^{os} 27915 à 28051, pour un montant de 480 745,14 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-08-214

10- Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

400 \$ aux Productions de la Salle Comble pour trois spectacles gratuits à la Place du Faubourg au cours du mois de juillet.

400 \$ au Défi de la Plage pour la 2^e édition qui se tiendra le 30 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-08-215

11- Aliénation d'équipements en faveur de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT la subvention obtenue par la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du volet II du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI).

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie a aliéné au profit de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts un nouveau VTT et une nouvelle motoneige.

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans le PLIU de la MRC de La Haute-Gaspésie que chaque caserne soit équipée de matériel roulant pour répondre aux urgences hors route.

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts cède sa motoneige et son VTT excédentaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts aliène en faveur de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine la motoneige et le VTT excédentaires.

ADOPTÉE

18-08-216

12- Programme de supplément au loyer – ajout de 4 logements à l'entente avec la SHQ et l'OMH

CONSIDÉRANT que le conseil désire obtenir des informations supplémentaires de la part de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts (OMH) avant de prendre une décision.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reporter la décision sur ce sujet à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

13- Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juillet 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 17 juillet 2018, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante

18-08-217

14- Demande de dérogation mineure – 16, boulevard Perron Est

CONSIDÉRANT une demande de Mme Chantale Matteau et de M. Denis Richard ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- La construction d'un bâtiment accessoire (garage) avant la construction du bâtiment principal (résidence) sur le lot 6 124 107 alors que l'article 5.4.1 du Règlement de zonage 04-620 n'autorise aucun bâtiment accessoire si le terrain n'est pas occupé par un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT la résolution 18-859 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 17 juillet 2018 et dans l'édition du 25 juillet 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter La construction d'un bâtiment accessoire (garage) avant la construction du bâtiment principal (résidence) sur le lot 6 124 107, soit la propriété du 16, boulevard Perron Est.

ADOPTÉE

15- Avis de motion du Règlement 18-870 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 »

Avis de motion est donné par le conseiller MARC PORTELANCE qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro 18-870, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-08-218

- 16- Adoption du Projet de Règlement 18-870 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement n° 18-870 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée qui est de permettre un usage agricole sur une partie du lot 4 325 410.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement n° 18-870, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 23 août 2018.

ADOPTÉE

- 17- Avis de motion du Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

Avis de motion est donné par le conseiller MARC PORTELANCE qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-08-219

- 18- Adoption du Projet de Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement n° 18-871 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée, soit de modifier le périmètre d'urbanisation afin de permettre un usage agricole sur une partie du lot 4 325 410.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement n° 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 23 août 2018.

ADOPTÉE

- 19- Avis de motion du Règlement 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 »

Avis de motion est donné par le conseiller CHARLES SOUCY qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au

moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-08-220

- 20- Adoption du Premier projet de Règlement 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Premier projet de Règlement 18-872, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée soit de rendre conforme l'activité de fabrication de chocolat et permettre l'implantation d'un économusée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU :

Que soit adopté, par les présentes, le Premier projet de Règlement 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 ».

Que l'assemblée de consultation publique, prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit tenue le 23 août 2018.

ADOPTÉE

- 21- Avis de motion du Règlement 18-873 modifiant le Plan urbanisme 04-626

Avis de motion est donné par le conseiller CHARLES SOUCY qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro Règlement 18-873 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-08-221

- 22- Adoption du Projet de Règlement 18-873 modifiant le Plan urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement n° 18-873 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée soit de rendre conforme l'activité de fabrication de chocolat et permettre l'implantation d'un économusée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement n° 18-873 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 23 août 2018.

ADOPTÉE

18-08-222

23- Désinfection de l'eau potable – paiement de la facture 1294903 de Stantec

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-122 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Stantec, au prix de 120 890,46 \$, pour les activités d'ingénierie nécessaires à l'implantation d'un procédé de désinfection de l'eau brute avec du chlore gazeux.

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-284 mandatant Stantec pour des travaux additionnels de mécanique de procédé au prix de 7 700 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la facture 1294903 de Stantec au montant de 5 000 \$ plus les taxes dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 5 748,75 \$ taxes incluses à Stantec. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

18-08-223

24- Achat d'une autorécurveuse compacte pour la piscine municipale

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une autorécurveuse compacte chez Distributions Jacques Cartier inc., au prix de 2 895 \$ plus taxes, soit 3 238,53 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

18-08-224

25- Autorisation d'une demande d'aide financière aux volets 1 et 2 du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR)

CONSIDÉRANT que la mise aux normes de l'aéroport est nécessaire pour la poursuite de ses activités, notamment, mais de manière non exhaustive, l'évacuation médicale et les opérations de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le directeur général, M. Martin Richard, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière aux volets 1 et du 2 du programme PAQIAR et à signer tout document officiel concernant le projet de mise à niveau de l'aéroport.

Que la Ville s'engage, par son représentant, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que des coûts d'exploitation continus.

Que le projet de mise à niveau de l'aéroport fait l'objet d'une acceptabilité sociale auprès de la population.

ADOPTÉE

18-08-225

26- Approbation du budget 2018 de l'OMH révisé au 24 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2016 de l'OMH révisé en date du 24 juillet 2018 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 68 813 \$.

ADOPTÉE

27- Période de questions

Monsieur Deschênes répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-08-226

28- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16h55.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE
